

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale

Centre Manche Ouest

Phase 3 - Document d'Orientation et d'Objectifs

Traduire les objectifs de territoire

Le SCoT, c'est quoi ?

Un document de planification :

- Pour l'ensemble des 78 communes composant les intercommunalités de Côte Ouest Centre Manche (COCM) et Coutances mer et bocage (CMB)
- Pour établir un projet de territoire partagé pour les habitants, les entreprises, les associations, ...
- Pour définir la stratégie d'aménagement du territoire de demain face au dérèglement climatique
- Pour renforcer l'attractivité du territoire

Les grandes étapes de la révision

- 1 Comprendre les enjeux
 - 2 Construire le territoire de demain
 - 3 Traduire le projet de territoire - DOO
 - le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) traduit les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique à travers des règles, prenant la forme de prescriptions et de recommandations.
 - Il s'impose aux documents d'urbanisme inférieurs, tels que les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), qui devront traduire ces règles pour être compatibles avec le SCoT.
 - 4 Arrêter, consulter et approuver le SCoT
- ↓
Approbation en 2026

Axe 1

Un territoire dynamique, fort de son identité



Démographie et habitat

Adapter l'offre de logements à l'accueil de population
Renforcer l'armature territoriale du territoire du SCoT Centre Manche Ouest
Adapter l'offre de logements au parcours résidentiel
S'appuyer sur les formes urbaines présentes sur le territoire pour optimiser l'utilisation du foncier

La place du commerce



Conforter la place du commerce participant la fabrique d'un territoire des proximités
Maîtriser le développement des pôles commerciaux de périphérie et opérer une requalification des pôles commerciaux anciens
Renforcer l'attractivité par la présence d'équipements et de services de proximité



Les mobilités alternatives

Accompagner les besoins de mobilité par des politiques d'aménagement et d'urbanisme adaptées
Poursuivre le développement de services et d'équipements facilitant l'usage des modes alternatifs
S'appuyer et maintenir le maillage d'acteurs liés à la mobilité

La préservation du cadre de vie



Assurer le bon fonctionnement des espaces naturels reconnus et exceptionnels du territoire (havres, vallées, monts, marais, frange littorale, bocage, ...)

Préserver les richesses environnementales héritées d'une histoire agricole ancienne, à laquelle les habitants sont attachés

Lutter contre l'uniformisation des paysages



Préserver et valoriser les espaces naturels
Assurer un usage maîtrisé et économe de l'espace



Préserver le patrimoine bâti architectural et historique
Développer un urbanisme, un habitat et des bâtiments qui s'intègrent dans le paysage local

Axe 2

Un développement respectueux des équilibres



Agriculture et conchyliculture

- Réduire la consommation de terres agricoles en encadrant l'urbanisation
- Prendre en compte les pratiques agricoles et conchylicoles
- Encourager l'insertion paysagère des bâtiments agricoles et la reconquête des bâtiments en friche
- Encourager les productions en faveur de l'alimentation humaine et de la préservation de l'environnement, et les productions stratégiques pour le territoire
- Encourager les filières agricoles identitaires du territoire
- Encadrer la transformation de bâtiments agricoles pour les activités de diversification

L'activité économique



- Soutenir l'économie locale, l'artisanat et le commerce de proximité
- Consolider les zones d'activités économiques existantes
- Conforter le maillage économique existant en priorisant le développement des zones économiques existantes
- Renforcer les filières d'excellence à l'échelle nationale et internationale

Les mobilités



- Organiser l'intermodalité afin d'ouvrir le territoire sur l'extérieur
- Développer le lien entre arrière-pays et littoral

Le tourisme



- S'appuyer sur le tourisme vert en intégrant les déplacements doux (circuits de découverte, vélo routes)
- Conforter l'offre touristique tant en matière d'hébergements que d'activités
- Veiller à assurer la connexion numérique du territoire

Axe 3

Un territoire résilient au changement climatique qui oeuvre à atténuer ses conséquences

La préservation des ressources



Favoriser une gestion et des usages durables et économes en eau (pratiques, approvisionnement, sécurisation, partage de la ressource, etc.)

Lutter contre les pollutions des eaux de surface, des eaux côtières et des eaux souterraines

Anticiper le changement climatique et ses conséquences sur la ressource en eau souterraine et surfacique



Réduire le rythme de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) et l'artificialisation des sols
Tout en privilégiant la densification et la mobilisation du bâti existant

Mettre en oeuvre la trajectoire Zéro Artificialisation Nette et construire un nouveau modèle d'aménagement favorisant la sobriété foncière

Gérer durablement les ressources du sous-sol



Préserver la biodiversité par le maintien et la restauration des espaces de circulation et d'habitats des espèces : trames verte, bleue et noire

Mettre en place un urbanisme favorable à la biodiversité et aux espaces de nature



Réduire la consommation énergétique et accompagner la population face à la crise énergétique

Soutenir la production d'énergies renouvelables ciblées dans les PCAET pour valoriser les ressources naturelles et humaines

Assurer la bonne intégration paysagère des dispositifs et équipements de production d'énergies renouvelables et de récupération

Les risques naturels



Protéger les espaces réduisant les phénomènes d'érosion et de ruissellement à l'échelle des bassins versants

Limitier l'imperméabilisation et renaturer les zones capables d'absorber les phénomènes d'érosion et d'inondation

Limitier l'urbanisation dans les secteurs concernés par les risques littoraux

Accompagner la mise en oeuvre et le renforcement de solutions qui limitent l'érosion côtière sur les secteurs à risques

La santé



Limitier l'exposition des habitants aux nuisances

Réduire les émissions de gaz à effet de serre et viser à l'amélioration de la qualité de l'air







La stratégie territoriale



Conforter les connaissances et promouvoir les démarches pilotes

Accompagner la stratégie de recomposition territoriale à court, moyen et long terme

Ambition démographique et production de logements

DIAGNOSTIC	PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE		DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS
 69 715 habitants en 2019 1999  + 4310 habitants ↓ 2019  + 0.33 %/an de croissance moyenne annuelle	 Une croissance démographique de + 0.25 %/an à l'horizon 2045 <i>Soit environ 72000 habitants</i>	 Un besoin de 5420 nouveaux logements <i>Soit environ 205 logements en moyenne par an entre 2019 et 2045</i>	 Répartition du logement > Selon l'armature du territoire : Pôles majeurs, pôles structurants, pôles relais (littoraux et ruraux) et les communes rurales > Par communautés de communes

Objectif Zéro Artificialisation Nette

2021

Promulgation de la loi Climat et Résilience le 21 août 2021

2021-2030

Réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers observée entre 2011 et 2021 d'au moins 50 %

2031-2040 & 2041-2050

Définition d'un objectif de réduction du rythme d'artificialisation des sols par tranche de dix années avec une trajectoire permettant d'aboutir à l'absence de toute artificialisation nette de sols

2050

Atteinte de l'objectif de «Zéro Artificialisation Nette» à l'échelle de la France

Trame Verte et Bleue

-> Préserver la biodiversité par le maintien et la restauration des espaces de circulation et d'habitats des espèces
-> Développer un urbanisme favorable à la biodiversité et respectueux des espaces de nature

Les espaces naturels remarquables



Trames littorales et dunaires



Trames bocagères, landicoles et boisées



Trames aquatiques et humides



Loi littoral

Au titre de la loi Littoral, le SCoT identifie :

- les espaces remarquables et caractéristiques du littoral
- les Espaces Proches du Rivage
- les coupures d'urbanisation
- les secteurs bâtis des communes littorales

Communes littorales du Nord au Sud :

La Haye, Bretteville-sur-Ay, Saint-Germain-sur-Ay, Lessay, Créances, Pirou, Geffosses, Gouville-sur-Mer, Blainville-sur-Mer, Agon-Coutainville, Tourville-sur-Sienne, Heugueville-sur-Sienne, Orval-sur-Sienne, Regnéville-sur-Mer, Montmartin-sur-Mer, Hauteville-sur-Mer, Tourneville-sur-Mer

DAACL - Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) comprend un **Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)**. Il a pour objectif de déterminer les conditions d'implantation et la localisation des équipements commerciaux et logistiques. Il identifie deux types de localisations préférentielles pour les nouvelles implantations de commerces :

- **LES CENTRALITÉS** (centres-villes/centres-bourgs) : correspondent aux secteurs centraux denses avec une diversité de fonctions urbaines : habitat, économie (commerces, services) et équipements (administratifs, culturels, ...) etc.
- **LES SECTEURS D'IMPLANTATION PÉRIPHÉRIQUES** : correspondent à un regroupement de commerces situés en périphérie d'une commune, souvent desservis par de grands axes routiers. Ces zones accueillent préférentiellement des commerces présentant une surface supérieure à 300 m², dont l'insertion au sein d'un centre-ville / centre-bourg est parfois peu compatible.

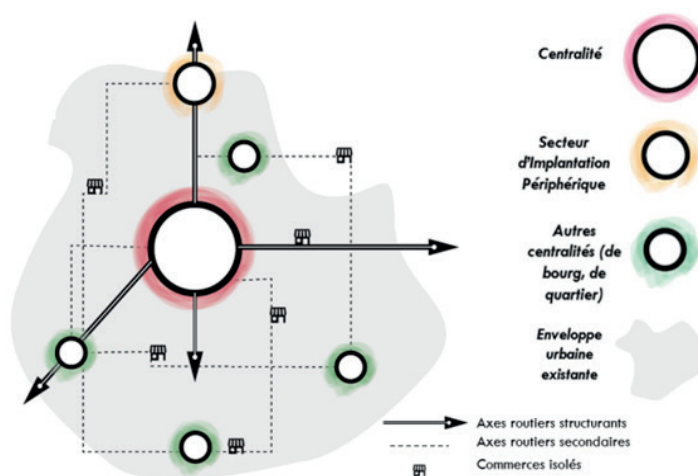


Schéma illustratif - Centralité et Secteur d'Implantation Périphérique (SIP)

Modalités de concertation de la révision du SCoT

Pour s'informer :

- Articles dans la presse et les bulletins intercommunaux
- Exposition à la résidence administrative et aux sièges des deux intercommunalités
- Sites internet

Pour s'exprimer :

- Réunions publiques
- Registres de concertation disponibles aux sièges des 2 intercommunalités et à la résidence administrative du SCoT
- Courrier à adresser au Président du Syndicat Mixte

Résidence administrative du SCoT



scot-centre-manche-ouest.fr
Syndicat Mixte du SCoT
Centre Manche Ouest
18 rue du Clos
50590 Montmartin-sur-Mer

02 33 76 79 65
scot-centre-manche-ouest@sms-cmo.fr

Sièges des intercommunalités



coutancesmeretbocage.fr
Communauté de communes
Coutances mer et bocage
Hôtel de ville
50200 Coutances

02 33 76 55 55
contact@communaute-coutances.fr



cocm.fr
Communauté de communes
Côte Ouest Centre Manche
20 rue des Aubépines
50250 La Haye

02 33 07 11 79
contact@cocm.fr